

Bouches de Bonifacio : les braconniers extradés

Trois des quatre braconniers qui avaient menacé et molesté des agents de l'office de l'environnement dans les Bouches de Bonifacio en juillet 2020 ont été extradés. La procédure est en cours pour le quatrième. Ils devraient être présentés au magistrat instructeur ce vendredi

L'information a été relayée par le journal *Nuovo Secolo*.

Trois des quatre braconniers qui pêchaient illégalement dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et avaient menacé et molesté les agents de l'office de l'environnement, le 2 juillet 2020, ont été arrêtés par les carabinieri dans la ville de Sorso (province de Sassari) en vertu d'un mandat d'arrêt européen émis par un juge d'instruction d'Ajaccio.

Ils étaient hier soir à Paris, après avoir transité par Rome, et devaient être prochainement acheminés à Ajaccio.

Interpellés il y a quelques jours, les trois hommes avaient fait appel de la mesure d'extradition et étaient même allés - en vain - jusqu'en cassation pour ne pas comparaître en Corse, selon l'agence de presse italienne (ANSA).

Le quatrième braconnier, également interpellé, n'a, pour sa part, pas encore été extradé, toujours selon l'ANSA, qui précise que s'ils devaient être extradés à des peines de prison en Corse, ils effectueraient leur peine en Italie.

L'agence de presse indique par ailleurs que les quatre pêcheurs



Dans la réserve des Bouches de Bonifacio, la pêche est totalement interdite.

ARCHIVES PIERRE-ANTOINE POLINEL

sont poursuivis pour « violences et menaces contre des agents de l'autorité publique, refus d'obtempérer et rébellion à l'encontre d'un agent dépositaire de l'autorité publique, atteinte à l'environnement et pêche à l'intérieur d'une réserve naturelle ». Tous nient les faits qui leur sont reprochés.

Les trois hommes déjà arrivés à Paris sont d'ores et déjà assistés par un avocat français.

Pour sa part, le procureur de la République d'Ajaccio, Nicolas Septe, confirmait hier que les trois hommes déjà arrivés à Paris « seront présentés ce vendredi au juge d'instruction et au juge des libertés et de la détention ».

Très organisés

Le 2 juillet 2020, les agents de l'office de l'environnement (OEC) qui patrouillaient dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio avaient voulu verbaliser les quatre hommes (tous âgés d'une trentaine d'années), qui avaient appelé de Santa Teresa di Gallura et pêchaient au harpon à

proximité de l'Ilet des Mètres, à l'intérieur de la réserve naturelle.

Au lieu d'obtempérer, ils avaient, selon François Sargentioli (président de l'office au moment des faits), menacé les agents avec des outils harpons armés et une arme à feu. Ils avaient finalement été appréhendés dans les eaux territoriales italiennes et avaient

été reconduits par les agents de l'OEC à Santa Teresa di Gallura pour être remis aux autorités italiennes.

Les agents pris à partie et l'office de l'environnement avaient déposé plainte en Corse et en Sardaigne. Le parquet d'Ajaccio avait, par la suite, ouvert une information, laquelle a donné lieu au mandat d'arrêt européen émis par le juge d'instruction en charge du dossier.

Selon l'OEC, ce type de braconniers sont particulièrement organisés.

Ils viennent à quatre à bord d'un bateau. Deux d'entre eux pêchent au harpon des espèces protégées comme le mérou pour le revendre aux restaurateurs de Sardaigne, tandis que les deux autres les protègent, y compris au moyen d'armes à feu.

Toujours d'après l'office de l'environnement, les poissons pêchés dans la journée ne sont pas immédiatement rapportés au port. Ils sont livrés au bord et récupérés, dans la nuit.

Au moment des faits, François Sargentioli avait déclaré que ce type de braconnage particulièrement organisé et orchestré s'apparentait à du « banditisme ».

ISABELLE LUCCIONI